Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE

Document approuvé

Commune de VILLEBOUGIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune et hameaux au 1/2000 ème

Pièce n°4.2.23

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26/05/2023
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Modification simplifiée n°1 approuvée le 13/12/2024.

INITIATIVE Aménagement et Développement
Antenne : 4, Passage Jules Didier - 79000 Niort
Tél : 03.84.76.48.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr

Agence de Beaune
Tél : 03.81.83.53.29
initiativeat21@orange.fr

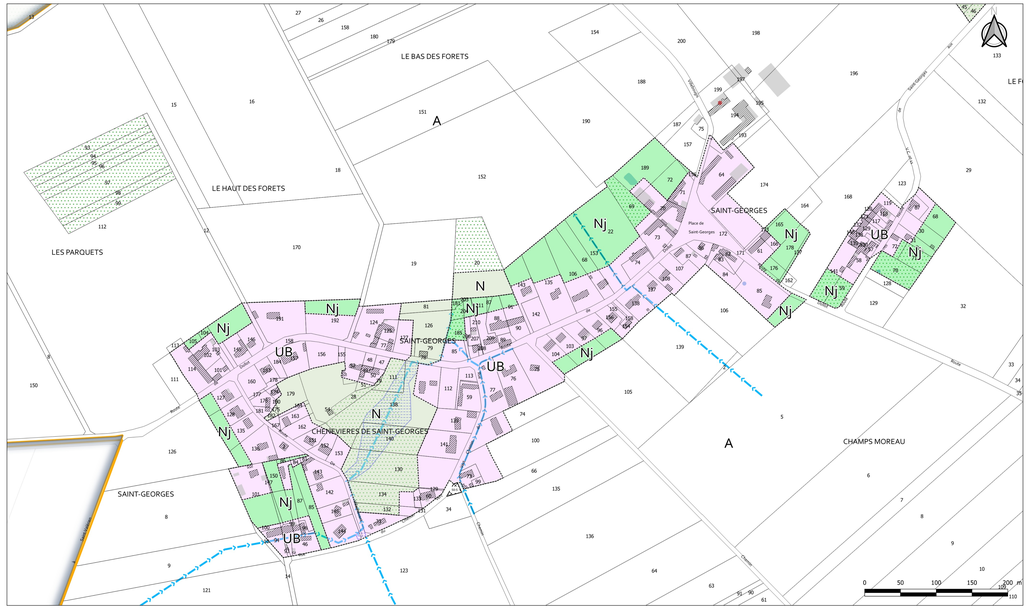

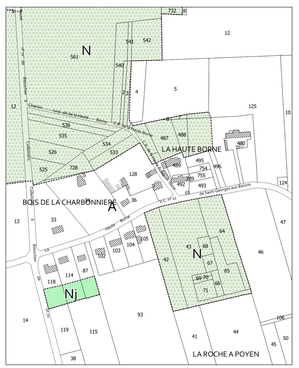

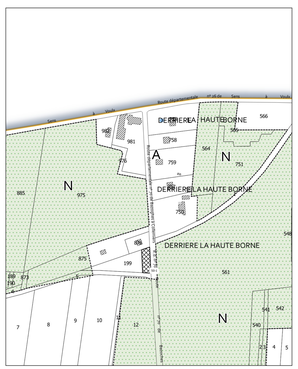

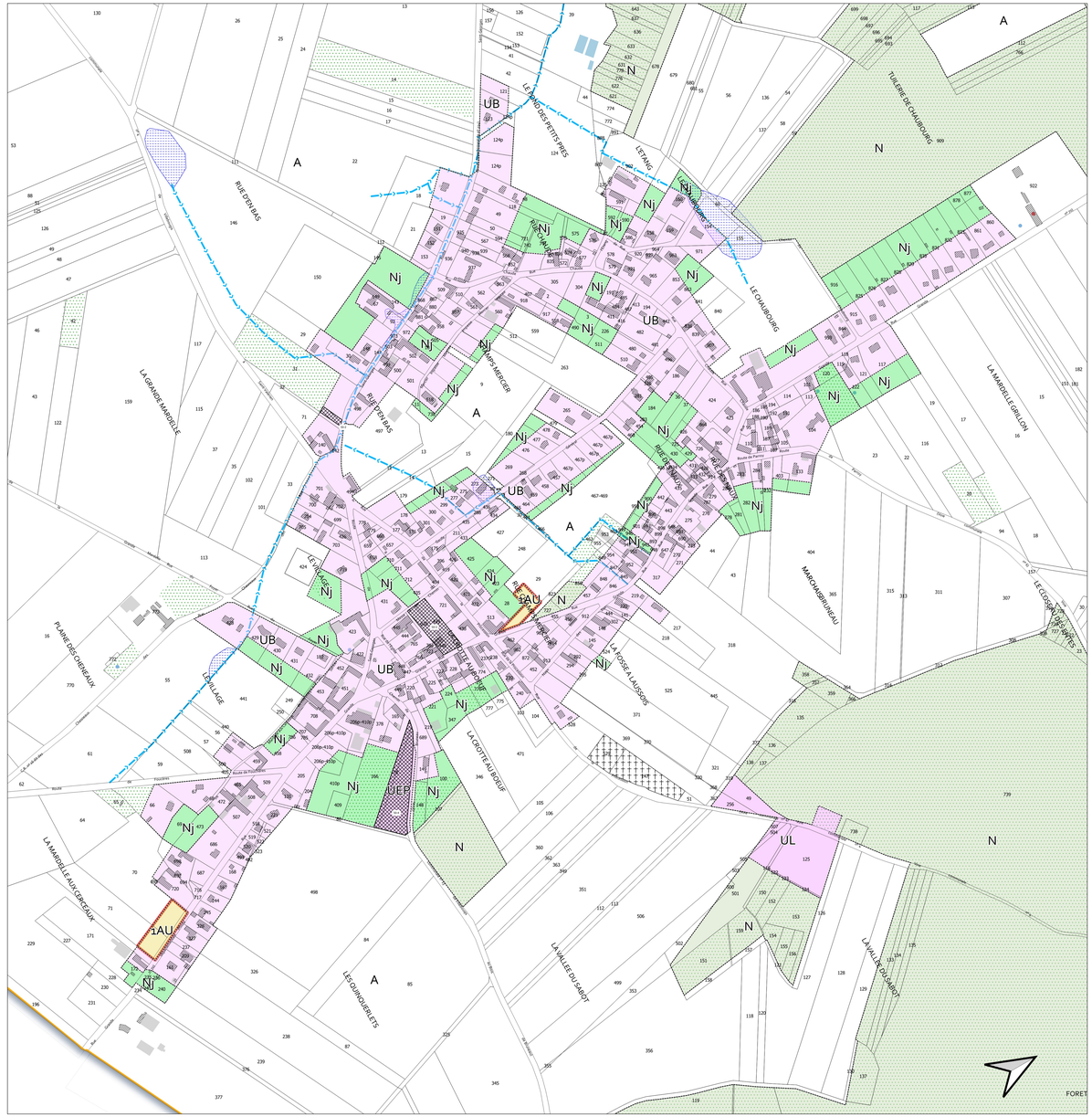

ZONES URBAINES :

- UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
- UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
  - UB1 : Zone urbaine mixte d'extension récente avec accès sur RD26 interdit
- UR : Zone du domaine autoroutier
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
  - UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
  - UCsl : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
- UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

ZONES A URBANISER :

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
- 2AU : Zone de réserve foncière

ZONES A URBANISER :

- N : Zone naturelle
  - Nd : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
  - Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
  - Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
  - Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :

- A : Zone agricole
  - Ap: Secteur de la zone A à vocation paysagère

Zone soumise à OAP

Risques naturels

- Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)
- Ruissellement (sources : commune, DDT)
- Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

- Cours d'eau (sources : DTT 89, commune)
- Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/EN5, CEN, CBNBP, Bettz, Cléry, Ouanne, AEEN, IAO, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Bois à préserver
- Haies à préserver
- Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)
- Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- Eléments remarquables ponctuels
- Eléments remarquables surfaciques
- Alignement de façades
- Cône de vue

Autres

- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
- Cheminement doux à créer
- Cheminement doux existant
- Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
50-1	Commune de VILLEBOUGIS	Défence incendie	395
50-2	Commune de VILLEBOUGIS	Accès	354
50-3	Commune de VILLEBOUGIS	Aménagement aire de jeux	2864
50-4	Commune de VILLEBOUGIS	Crèche	5111
50-5	Commune de VILLEBOUGIS	Installation d'une bâche incendie	195